

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 août 2022

Ordre du jour :

1. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
2. AMI Cœur de Bourg - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Etudes d'élaboration du Plan Guide Opérationnel du Centre Bourg
3. Projet d'Acquisition foncière en centre Bourg - Mandat à donner au Maire
4. Modification de la délibération du 2 juin 2020 fixant le montant des indemnités du Maire
5. Décision modificative n° 1 - Budget général
6. Marché de reprise des concessions du cimetière en état d'abandon – Avenant n° 1
7. Modification des tarifs des concessions au cimetière communal
8. Modification du budget d'encaissement du produit des concessions funéraires
9. Marchés d'extension des vestiaires sportifs et de transformation des vestiaires existants en salle de convivialité - Avenants aux lots n° 11 et 12
10. Instauration d'un tarif de vente des norvégiennes -
11. Déclaration d'Intention d'Aliéner - 16 rue de la Vigne - Décision
12. Rapport d'activités 2021 - Communauté de communes de Chateaubriant Derval
13. Questions et informations diverses

Présents : Daniel RABU, Michel GAUVIN, Marie-Paule SECHET Michel BERTRAND, Benoit FRABOULET, Jacqueline PANTECOUTEAU, Vincent AUFFRAIS, Pierrick MENARD, Elise DOITEAU, Régis BOUTIN, Elodie RETIF, Grégory LEHOURS

Absents excusés : Charlène PLANCHAIS, Xavier BRUNET Laura DEPASSE Laureline DOUILLARD Sandra FORGET, Robert GIRAULT Corinne LE FLEM

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2022 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal

• Informations prises par délégation du Conseil Municipal

- *Exercice du Droit de Prémption Urbain – Délégation donnée au Maire par délibération du 2 juin 2020*

Néant

- *Marchés à procédure adaptée*

Passation de marchés selon la procédure adaptée – Délégation donnée au Maire par délibération du 2 juin 2020

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2022	Fourniture de supports pour les bancs des vestiaires sportifs	Vestiaires sportifs	CORBIN et FILS	2 670 €
25/07/2022	Fourniture de barillets pour les portes des vestiaires sportifs	Vestiaires sportifs	CORBIN et FILS	544,75 €

25/07/2022	Fourniture d'arrêts de porte pour les vestiaires sportifs	Vestiaires sportifs	CORBIN et FILS	406 €
17/08/2022	Rayonnage pour cartable -	Escapade - APS	Manutan collectivités	366 €

Décision d'ester en justice

Néant

- **AMI Cœur de bourg - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Elaboration du Plan Guide Opérationnel**

La commune de Saint-Aubin des Châteaux a par délibération du 27 octobre 2021 décidé de s'engager dans la démarche « AMI Cœur de Bourg » du Département.

Cette démarche vise à permettre la requalification et l'évolution du centre bourg dans les domaines des mobilités, de l'habitat ou encore des commerces.

Les projets envisagés par la commune doivent être formalisés dans un Pan Guide Opérationnel. Ce Plan Guide Opérationnel permettra de disposer de pré études opérationnelles et d'avoir une réflexion globale sur les aménagements futurs en tenant compte de l'ensemble des besoins et une visibilité pour les financeurs

Une concertation, présentation devra être faite aux habitants

Dans le cadre de cette démarche, la commune a fait le choix d'être accompagnée par le CAUE

La mission du CAUE se structure en trois phases : Diagnostic/Définition des enjeux, Proposition de scénarios d'aménagement, Etablissement de cartographie de synthèse, et détermination d'une feuille de route.

Une étude sur l'évolution du commerce a également été réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Chateaubriant.

Afin de répondre aux attentes du Département pour l'établissement du Plan Guide Opérationnel, il convient de compléter l'étude du CAUE par un programme d'action, un calendrier prévisionnel et un chiffrage des différentes actions au titre des thématiques prioritaires fixée par le Département (Habitat, commerces et équipements, mobilités).

Loire-Atlantique Développement a formalisé une proposition afin d'établir le Plan Guide Opérationnel.

Le coût global de la mission s'élève à 20 800 € HT pour les études et 19 800 € HT pour la réalisation des diagnostics techniques (Architecte, urbaniste, BET VRD Bâtiments, Mobilités).

Le coût de cette étude est subventionnable à hauteur de 40% par le Département au titre du dispositif AMI Cœur de Bourg.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la réalisation d'un plan guide opérationnel et relatif aux opérations d'aménagement définies par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2022,
- **DECIDE** de confier à LAD un mandat d'études pour la réalisation du Plan Guide Opérationnel pour un montant de 40 600 € HT décomposée comme suit :
 - 20 800 € HT au titre de la rémunération de LAD pour la réalisation des études
 - 19 800 € HT au titre des études et diagnostics techniques à réaliser par des prestataires
- **AUTORISE** M le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'offre de LAD
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES			
Détail			Montant (H.T.)
Etude CAUE			5 500,00 €
Elaboration du diagnostic commercial et étude sur le potentiel commercial			2 240,00 €
Elaboration du Plan Guide Opérationnel			40 600,00 €
Total des dépenses			48 340,00 €
FINANCEMENT			
Détail	Dépense subventionnable	Taux	Montant HT
Subvention du Conseil Départemental Escomptée - Dispositif AMI Cœur de Bourg	42 840 € (Hors études CAUE)	40%	17 136,00 €
Fonds libres ou emprunt			31 204,00 €
Total financement			48 340,00 €

- **SOLLICITE** un financement du Conseil Départemental à hauteur de 40% au titre du Dispositif AMI Cœur de Bourg

- **Projet d'acquisition foncière en Centre Bourg - Mandat à donner au Maire**

La commune a engagé des négociations en vue de l'acquisition d'une propriété privée en Centre Bourg.

Ce projet d'acquisition s'inscrit dans le cadre du projet de requalification du Centre Bourg et de la constitution de réserves foncières à long terme.

Le Conseil Municipal **autorise** M le Maire à poursuivre les négociations foncières actuellement en cours à consulter les services de France Domaine dans le cadre des dispositions de l'article L. 1311-10 du CGCT et des seuils fixés par l'arrêté du 5 décembre 2016

- **Modification de la délibération du 2 juin 2020 fixant le montant des indemnités du Maire**

Les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son souhait de bénéficier d'indemnités de fonction inférieures au barème prévu pour les communes situées dans la tranche de population comprise entre 1000 et 3499 habitants.

Concernant cette tranche, le taux maximal est à 51,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

M le Maire demande à modifier le taux de l'indemnité suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022.

Le taux actuel voté par délibération du 2 juin 2020 est de 43,92%.

Le Conseil Municipal, **décide** de fixer le taux de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 42,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} août 2022.

- **Décision modificative n° 1 - Budget général**

Le Conseil Municipal est informé qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires concernant la section d'investissement du budget général 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **Adopte** la décision modificative n° 1 sur le budget principal 2022, telle que présentée dans le tableau ci-après

Chap.	Article	N° Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement					
012	6455		Assurance du personnel communal	+ 10 000 €	
013	6419		Remboursement sur rémunération de personnel		+ 10 000 €
TOTAL section de fonctionnement				+ 10 000 €	+ 10 000 €

Chap.	Article	N° Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Section d'investissement					
20	202	OPNI	Etudes d'urbanisme	+ 1 700 €	
20	2031	76	Op de requalification du Centre Bourg	+ 12 500 €	
13	1323	76	Op de requalification du Centre Bourg		+ 5 300 €
23	2313	74	Op d'extension des vestiaires sportifs	+ 10 000 €	
21	2151	37	Programme de voirie	- 10 000 €	
21	21318	75	Travaux sur divers bâtiments	- 8 900 €	
TOTAL section d'investissement				+ 5 300 €	+ 5 300 €

- **Marché de reprise des concessions du cimetière en état d'abandon - Avenant n° 1**

Par délibération du 20 juin 2022 le marché de travaux relatif aux travaux de reprise des concessions du cimetière en état d'abandon et de fourniture et pose de caveaux et cavurnes a été attribué à l'entreprise MARBRERIE FABRICE pour un montant estimatif de 72 000 € HT sur la durée du marché.

Compte tenu de la structure de deux des concessions à reprendre, le Conseil Municipal **autorise** la passation d'un avenant n° 1 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de reprise des concessions du cimetière en état d'abandon et de fourniture et pose de caveaux et cavurnes portant sur l'ajout d'un prix supplémentaire au bordereau des prix unitaires somme suit :

N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire H.T	Montant T.V.A.	Prix Unitaire T.T.C.
7	Fourniture et pose d'un caveau 1 place	1	716,67 €	143,33 €	860 €

- **Tarifs des concessions au cimetière communal - Modification**

Suite à fourniture et pose de caveau 1 place dans le cadre du marché de reprise des concessions au cimetière communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs des concessions funéraires au cimetière communal comme suit

Désignation	Montants des concessions équipées de caveaux ou de caveaux pour 4 urnes		
	Concessions 50 ans	Concessions 30 ans	Concessions 15 ans
Concessions dans le cimetière			
Concession avec caveau 1 place	1 260 €	960 €	860 €
Concession avec caveau 2 places	1 780 €	1 480 €	1 380 €
Concession avec caveaux pour 4 urnes (cavurnes)	420 €	360 €	310 €

Désignation	Montants des concessions - Fourniture des caveaux et cavurnes à la charge de la famille	
	Concessions 50 ans	Concessions 30 ans
Concessions dans le cimetière		
- ordinaire (2 m ²)	122,00 €	87,00 €
- ordinaire pour enfants	61,00 €	44,00 €
- pour cavurnes	122,00 €	87,00 €

- **Modification du budget d'encaissement du produit des concessions funéraires**

Pour faire suite aux travaux de reprise des concessions au cimetière communal et compte tenu du montant des travaux à la charge du budget général (24 000 € HT annuel) ainsi que des nouveaux tarifs applicables aux concessions dans le cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** que les recettes issues des concessions au cimetière communal seront intégralement encaissées sur le budget général à compter du 1^{er} septembre 2022

Actuellement les recettes liées aux concessions funéraires sont encaissées sur le budget du CCAS.

- **Marché d'extension des vestiaires sportifs et de transformation des vestiaires existants en salle de convivialité - Avenant n° 1 au lot n° 11 Chauffage Ventilation**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **autorise** la passation d'un avenant n° 1 relatif au marché de travaux pour le lot n° 11 – Chauffage Ventilation pour un montant de 1 580 € HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 52 399 € HT (+3%)

- **Marché d'extension des vestiaires sportifs et de transformation des vestiaires existants en salle de convivialité - Avenant n° 1 au lot n° 12 Electricité**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **autorise** la passation d'un avenant n° 1 relatif au marché de travaux pour le lot n° 12 – Electricité pour un montant de 583,60 € HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 21 943,91 € HT (+3%).

- **Vente des norvégiennes - Fixation du tarif**

Afin d'assurer le transport et la fourniture des repas à la cantine scolaire située 2 place de l'Eglise, la commune de Saint-Aubin des Châteaux avait procédé à l'acquisition de norvégiennes.

Ce matériel s'est avéré à l'usage très lourd et difficilement manipulable par les agents de restauration scolaire.

De nouveaux contenants ont été achetés afin de diminuer le port de charge.

Des acquéreurs se sont fait connaître pour l'achat des anciennes norvégiennes.

Les norvégiennes ont été achetées en 2015 pour un coût unitaire de 278 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **fixe** le prix unitaire de vente d'une norvégienne à 150 €

- ***Déclaration d'intention d'aliéner***

Le Conseil Municipal prend connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé 16 rue de la Vigne et cadastrée section ZD n° 57.

Superficie de la parcelle : 1845 m2. Terrain bâti (maison d'habitation).

Le prix de cession est de 140 000 € hors frais.

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré, **décide** de ne pas faire jouer son droit de préemption

- ***Communication du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes de Chateaubriant Derval***

Le Conseil Municipal **prend acte** de la communication du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes de Chateaubriant Derval

Questions ou informations diverses

- ***Circulation Village de la Courbetière***

Après échange entre la commune de Saint-Aubin des Châteaux et la commune de Chateaubriant et accord de principe de la commune de Chateaubriant, une interdiction de circuler pour les véhicules de + de 3,5 tonnes va être prise.

Un rétrécissement de chaussée va également être réalisé. Ces travaux seront effectués après l'installation de la conduite de gaz en novembre 2022.

S'agissant de la circulation sur la vélo-route, il est évoqué la mise en place d'un STOP pour laisser la priorité à la voie verte ou d'installer des ralentisseurs.

Un courrier va être adressé à la commune de Chateaubriant.

- ***Projet de lotissement de Mauny - Compte rendu de la réunion du 4 août 2022***

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 4 août 2022 avec le CAUE concernant le projet d'aménagement du secteur de Mauny.

Un premier diagnostic du site a été réalisé, 1^{er} inventaire des contraintes.

Des pistes d'organisation du site ont été avancées.

Une mission d'étude va être confiée au CAUE dans le cadre des journées gratuites dont peut bénéficier la commune après son adhésion à Loire-Atlantique.

- ***Projet d'installation d'habitats légers à l'Oiselière***

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de modification du PLU déposée par un porteur de projet d'habitat légers à l'Oiselière.

Ce projet a fait l'objet du dépôt d'un permis d'aménager.

Compte tenu de l'entrée en vigueur du nouveau PLU le 1er avril 2022, un arrêté de retrait de la décision accordant le permis d'aménager a été signé le 4 juillet 2022, le nouveau PLU ne permettant pas la réalisation d'un tel projet, la parcelle d'assiette du projet étant classée en zone agricole.

Le Conseil Municipal a été sollicité par le porteur de projet afin de modifier le Plan Local d'Urbanisme afin de créer un STECAL (secteur de taille et de capacité limitée dans lesquels des constructions peuvent être autorisées à condition de ne pas porter atteinte à la préservation du caractère agricole du secteur et des espaces naturels.

Le Conseil Municipal estime prématuré de modifier dès à présent le PLU qui vient d'entrer en vigueur le 1^{er} avril 2022 et souhaite avoir davantage de recul dans l'application du PLU.

- **Recours administratif contre un certificat d'urbanisme opérationnel négatif**

Opération de construction d'un logement sur les parcelles AB 20 et 25 Rue du Chateaubriant.
Incompatibilité avec l'OAP instaurée sur ce secteur

- **Village de La Gautronnais**

Demande de stationnement devant des logements locatifs : proposition de rétrocession de terrain au niveau du chemin rural n° 16

La commission voirie se rendra sur place et rencontrera le demandeur

- **Travaux de busage**

Un tarif de busage est à proposer lors de la révision des tarifs pour 2023.

- **Dossier des infiltrations d'eaux pluviales 6 place de l'Eglise**

Le réseau public en provenance de la voie publique n'est pas étanche. Des travaux sont à envisager pour reprendre le réseau public

- **Stationnement au niveau du n° 4 de la Place Jeanne D'arc**

Le Conseil Municipal donne son accord à la délimitation d'une zone de stationnement arrêt minute.

- **Demande de résidence artistique 1 semaine en septembre 2023**

- **Prochaines réunions du Conseil Municipal**

- Lundi 26 septembre 2022
- Lundi 24 octobre 2022
- Lundi 21 novembre 2022
- Lundi 19 décembre 2022

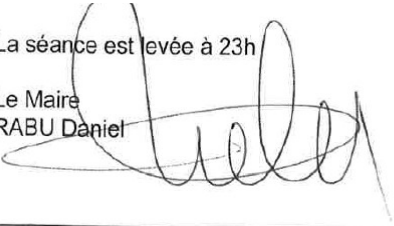
- **Prochaines réunions des commissions communales**

- **Commission Vie associative : Mardi 6 septembre 2022 à 18h30**
Ordre du jour : Planning d'utilisation des salles communales 2022/2023
- **Commission Voirie – Réseaux : Mercredi 7 septembre 2022 à 9h30**
Ordre du jour : Présentation et point sur la Défense Incendie de la commune avec le SDIS
- **Commission Urbanisme – cadre de vie ouverte à l'ensemble du Conseil Municipal : Lundi 10 octobre 2022 à 10h30**
Ordre du jour : Présentation de la phase 3 de l'étude du CAUE sur le projet de requalification du Centre Bourg – Etablissement de la feuille de route et du périmètre du cœur de bourg

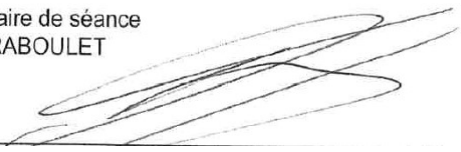
La séance est levée à 23h

La séance est levée à 23h

Le Maire
RABU Daniel

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Rabu', written over the printed name.

Le secrétaire de séance
Benoit FRABOULET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoit Fraboulet', written over the printed name.